



## Conseil d'administration

313<sup>e</sup> session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INS/4

Section institutionnelle

INS

Date: 5 mars 2012

Original: anglais

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## L'OIT et le système multilatéral: Travaux préparatoires du BIT en vue de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Rio+20)

#### Objet du document

Le présent document, soumis pour discussion et orientation, porte sur de nouvelles contributions de l'OIT aux résultats de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 et sur les moyens de les transmettre.

**Objectif stratégique pertinent:** Développement durable en relation avec le travail décent.

**Incidences sur le plan des politiques:** Oui.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Paragraphe 20. Le document est soumis pour discussion et orientation.

**Unité auteur:** Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise (EMP/ENTERPRISE).

**Document connexe:** GB.312/POL/1.

## Résumé

Le présent document met en lumière les travaux préparatoires en vue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable ainsi que les contributions fournies par le Bureau. Après avoir examiné les résultats possibles du sommet et analysé leur pertinence au regard de l'OIT et de ses mandats, le document, soumis pour discussion et orientation, entend éclairer le débat sur les nouvelles contributions que l'OIT pourrait apporter aux résultats de cette conférence et sur les moyens de les transmettre.

## I. Introduction

1. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à sa 64<sup>e</sup> session<sup>1</sup>, d'organiser la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au plus haut niveau possible, pour célébrer le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) et le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002). A sa 66<sup>e</sup> session<sup>2</sup>, l'Assemblée générale a également décidé que le sommet se tiendrait du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro, Brésil, avec la participation des plus hautes autorités politiques.
2. L'Assemblée générale a décidé que la conférence aura pour objectif de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et de relever les défis qui se font jour. A cet égard, la conférence privilégiera deux thèmes: *a)* l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; et *b)* le cadre institutionnel du développement durable. Quatre tables rondes de haut niveau seront également organisées en marge de la plénière et auront pour thème commun «Looking at the way forward in implementing the expected outcomes of the Conference» (La voie à suivre dans la mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence). La conférence devrait donner lieu à un document politique ciblé qui pourrait permettre de progresser considérablement sur la voie du développement durable.
3. Le Conseil d'administration du BIT a examiné les travaux du Bureau sur le développement durable et les emplois verts à sa 312<sup>e</sup> session en novembre 2011<sup>3</sup>. Le rôle du Bureau dans le processus de préparation à Rio+20 a été brièvement abordé. Une discussion portant plus particulièrement sur les résultats du Sommet Rio+20 a été programmée. Elle se tiendra lors de la session de mars 2012 du Conseil d'administration dans le cadre de la Section institutionnelle<sup>4</sup>.
4. Le présent document a pour but d'obtenir des orientations du Conseil d'administration sur une nouvelle contribution de l'OIT aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il présente plusieurs domaines clés qui pourraient faire l'objet d'un message ciblé. Ce message contribuerait à produire un résultat cohérent et applicable et montrerait de surcroît que l'OIT s'engage à jouer un rôle actif dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi qui seront arrêtés d'un commun accord.

## II. Processus préparatoire

5. Le secrétariat de la Conférence sur le développement durable a mis en place un important processus d'examen et de préparations comportant des réunions consultatives et des conférences régionales préparatoires dans toutes les régions<sup>5</sup>. Un questionnaire a été

<sup>1</sup> Résolution 64/236 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>2</sup> Résolution A/C.2/66/L.5.

<sup>3</sup> [http://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB312/pol/WCMS\\_168245/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB312/pol/WCMS_168245/lang--fr/index.htm) (paragr. 2-27).

<sup>4</sup> Une discussion plus large sur la contribution de l'OIT au développement durable est prévue pendant la session de 2013 de la CIT.

<sup>5</sup> <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=23>

distribué en 2010 en vue d'obtenir des contributions sur les trois points suivants: lacunes au niveau de la mise en œuvre, économie verte et cadre institutionnel. Jusqu'à janvier 2012, deux comités préparatoires et deux comités intersessions s'étaient réunis. Une troisième réunion intersessions aura lieu les 26 et 27 mars à New York.

6. Suite aux consultations et sur la base des orientations initiales de l'Assemblée générale sur les principaux thèmes du sommet, le bureau de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a établi le 10 janvier 2012 un avant-projet de document final. Des discussions initiales sur cet avant-projet, qui ont eu lieu au cours d'une réunion informelle tenue du 25 au 27 janvier 2012, feront également l'objet de plusieurs séries de négociations informelles à partir du 19 mars. Après la troisième réunion du comité préparatoire qui se tiendra du 13 au 15 juin à Rio de Janeiro, le document final sera soumis à la conférence pour adoption.
7. Le Bureau a contribué au processus préparatoire par des déclarations, des groupes d'étude et des événements parallèles. Deux contributions écrites ont été soumises au secrétariat: i) une réponse au questionnaire qui passe en revue les progrès accomplis et les défis à relever (31 octobre 2010); et ii) des suggestions pour le projet de document final (1<sup>er</sup> novembre 2011). Fruit d'un processus de consultations engagées au sein du Bureau sous la direction du Programme des emplois verts, ces apports visent à assurer une contribution globale reflétant l'Agenda du travail décent.
8. Avant le sommet, l'Initiative en faveur des emplois verts lancée par le PNUE, l'OIT, l'OIE et la CSI publiera un deuxième rapport sur les emplois verts, faisant suite à son premier rapport paru en 2008<sup>6</sup>. Le rapport s'appuiera sur un grand nombre d'études menées par l'OIT et d'autres organisations depuis 2008 ainsi que sur des enseignements pratiques tirés de l'appui de l'OIT aux Etats Membres.

### III. Situation actuelle et perspectives

9. De nombreux Etats Membres insistent sur l'importance d'un pilier social solide pour le développement durable. Le travail décent et la création d'emplois dans la transition vers une économie verte ont été retenus comme étant des questions essentielles, de même que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'eau, les océans, l'accès à l'énergie, les villes durables, la prévention des catastrophes et la capacité de les surmonter. Ces questions sont prises en compte dans l'avant-projet de document final de janvier 2012, qui souligne l'importance de l'emploi (notamment pour les jeunes), des emplois verts, du travail décent et de la protection sociale.
10. S'il est encore trop tôt pour apprécier dans quelle mesure le document final reflétera les valeurs et les principes de l'OIT, on peut d'ores et déjà affirmer qu'au vu de leur cohérence les mesures prises jusqu'à présent par plusieurs Etats Membres et parties prenantes institutionnelles dans le cadre du processus préparatoire vont clairement dans ce sens. Sur cette base, il est réellement possible de soutenir de manière appréciable la cohérence des politiques en faveur du travail décent et l'ensemble des résultats concrets obtenus dans des domaines d'importance majeure pour l'OIT, notamment les emplois verts et la protection sociale.
11. Parallèlement, le Secrétaire général des Nations Unies a créé en 2010 un Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale, coprésidé par les Présidents Halonen (Finlande) et Zuma

<sup>6</sup> OIT/PNUE/OIE/CSI (2008): *Emplois verts: Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone.*

(Afrique du Sud). Le groupe a pour objectif de recueillir les points de vue indépendants de nombreuses parties prenantes sur la manière de relever le défi grandissant du développement durable. L'OIT a contribué aux travaux de ce groupe dont le rapport final, publié en janvier 2012, comporte une recommandation fondamentale de «créer des possibilités d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de promouvoir une croissance verte et durable»<sup>7</sup>.

#### **IV. Pertinence au regard de l'Agenda du travail décent**

- 12.** Le travail décent (notion et cadre stratégique) est un moyen approprié de favoriser l'intégration entre les trois dimensions du développement durable. Le travail décent contribue à la croissance économique, au progrès social et à l'inclusion sociale. Le lieu de travail est l'espace par excellence où les dimensions sociale, économique et environnementale sont indissociablement liées.
- 13.** La transition vers des économies à faible émission de carbone, économes en ressources et prenant en compte le changement climatique implique de modifier profondément les modes de production et de consommation. Guider cette mutation structurelle de manière à créer suffisamment d'emplois productifs et décents et à promouvoir l'inclusion sociale est un véritable défi. Confrontés à de nouvelles contraintes – hausse du prix des ressources naturelles, évolution de la demande des consommateurs, nouvelles politiques incitatives et réglementations –, les entreprises et les secteurs économiques devront s'adapter pour tirer parti des possibilités offertes. Les emplois se répartiront différemment, délaissant certaines entreprises et secteurs pour migrer vers d'autres, et les activités professionnelles se transformeront. Les institutions du marché du travail doivent contrôler et faciliter ces ajustements pour faire en sorte que leur coût soit réduit au minimum et pour veiller à ce que toutes les possibilités soient exploitées. Pour accompagner cette transition, il faudrait mettre en place des programmes de formation et de perfectionnement professionnel ainsi que des services d'emploi efficaces. Des socles de protection sociale doivent également être établis pour atténuer les effets négatifs de ces mutations sur les plus vulnérables. Les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent, d'une part, aider les entreprises et les salariés à anticiper les changements et à accroître leur capacité de résilience et d'adaptation à l'évolution des marchés et, d'autre part, contribuer à éclairer l'élaboration des politiques. Les gouvernements doivent mettre au point des politiques favorables et incitatives qui ne se limitent pas à des approches sectorielles isolées et établir des synergies et une coordination entre les ministères d'exécution. Il sera essentiel d'établir un dialogue social efficace entre toutes les parties prenantes afin d'assurer une transition juste.
- 14.** L'emploi productif et décent constitue par ailleurs le lien entre le développement durable, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale. Il convient de créer des possibilités d'emploi et de génération de revenus et d'atténuer les effets néfastes de la transition pour protéger notamment les plus démunis et les communautés dont les moyens d'existence et les dépenses reposent de manière disproportionnée sur la disponibilité et les prix des ressources naturelles.
- 15.** Les résultats du sommet en ce qui concerne le cadre institutionnel et la gouvernance du développement durable seront une occasion majeure de promouvoir la cohérence des politiques environnementales, économiques et sociales aux niveaux national et international. Les mandants de l'OIT devraient participer pleinement aux mécanismes

<sup>7</sup> Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la viabilité mondiale (2012). *Pour l'avenir des hommes et de la planète: Choisir la résilience*, Nations Unies, New York.

institutionnels d'élaboration et de mise en œuvre des politiques nationales pour veiller à ce que l'emploi, les normes du travail et la protection sociale soient traités de manière à renforcer les liens positifs avec les politiques macroéconomiques et environnementales, à faciliter les arbitrages et à atténuer les coûts d'ajustement.

16. Le sommet permettra probablement de lancer officiellement la mise au point d'une série d'indicateurs et d'une «feuille de route» pour le développement durable. Dans le contexte de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la définition d'une feuille de route pour le programme d'après 2015, le sommet pourrait envisager de préconiser l'élaboration d'objectifs de développement durable. Ceux-ci ne remplaceraient pas les OMD mais en développeraient la portée et l'ambition. Il est de la plus haute importance que l'OIT participe au processus dès le début de façon à ce que le travail décent devienne l'une des questions «cadres» qui s'inscriront dans les futurs objectifs de développement durable.
17. Le sommet sera une occasion sans précédent d'utiliser tout le potentiel de l'Agenda du travail décent et d'en faire un préalable essentiel à une mondialisation durable, plus équitable et plus verte. Il servira également de plate-forme pour confirmer l'importance fondamentale du dialogue social et le rôle que jouent les institutions du marché du travail dans l'intégration des trois dimensions du développement durable.

## **V. Domaines prioritaires suggérés pour la contribution de l'OIT aux résultats possibles de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

18. La contribution de l'OIT est principalement censée aider les mandants à structurer leurs propres apports aux résultats du sommet. De plus, cette contribution devrait transmettre aux Etats Membres réunis à Rio de Janeiro, au nom du monde du travail, un message court et ciblé leur signalant que l'OIT renouvelle son engagement d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable et qu'elle se déclare prête à prendre part à un plan d'action pour la mise en œuvre des résultats du sommet.
19. Dans ce message, les domaines suivants pourraient être abordés:
  - i) *Un engagement renouvelé.* Le manque de possibilités de travail décent et la persistance d'un taux élevé de travailleurs pauvres et de l'exclusion sociale sont des obstacles majeurs sur la voie du développement durable. Cette situation est en grande partie imputable à l'attention insuffisante portée au pilier social et au manque de cohérence des politiques menées dans le cadre des trois piliers du développement durable. A Rio+20, les gouvernements devraient réaffirmer que l'objectif du travail décent pour tous est crucial pour le développement durable, exposer clairement les liens entre les trois piliers et s'attacher à élaborer des politiques sociales, économiques et environnementales se renforçant mutuellement. Ces politiques favoriseraient la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale en valorisant les entreprises durables et les emplois verts et en étendant la protection sociale au moyen d'un dialogue actif avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.
  - ii) *Un pilier social solide.* Le pilier social du cadre de développement durable devrait avoir pour fondement le travail décent pour tous. Cela implique que le travail décent et l'inclusion sociale figurent dans les indicateurs, les objectifs, les engagements nationaux et les mécanismes de gouvernance qui auront été convenus lors du sommet.

- iii) *Emploi, entreprises durables, infrastructure et développement des compétences.* L'économie verte doit créer les emplois nécessaires, notamment pour les jeunes dont le nombre ne cesse d'augmenter.
- a) Les gouvernements devraient créer un environnement propice au développement d'entreprises durables, en prêtant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises qui sont les principales créatrices d'emplois.
  - b) Les politiques devraient comporter des mesures visant à promouvoir l'écologisation des industries existantes et l'expansion des chaînes de valeur et des marchés dans les nouveaux secteurs verts par des incitations, des financements et des investissements dans la recherche et le développement.
  - c) De même, les politiques d'infrastructure devraient viser à optimiser les résultats en matière d'emploi qui renforcent l'équité et la résilience; les programmes d'emploi publics sont des outils que les gouvernements peuvent efficacement utiliser pour soutenir des politiques sociales qui préservent également les ressources naturelles.
  - d) Des politiques actives du marché du travail devraient favoriser la création d'emplois verts et l'embauche des travailleurs licenciés par la mise en place de services efficaces de l'emploi, le renforcement de systèmes de formation et l'amélioration des mécanismes permettant, notamment à la jeunesse, d'acquérir des compétences nouvelles.
  - e) Des politiques macroéconomiques et sociales devraient instaurer des conditions propices à la sécurité du revenu qui, à leur tour, généreront de la croissance et des emplois.

*Il faudrait envisager d'insérer une recommandation* dans les résultats de la Conférence sur le développement durable qui encourage les pays à établir des cibles atteignables et convenues au niveau national visant à accroître progressivement la part des emplois verts dans le marché du travail.

- iv) *Protection sociale.* La protection sociale et la création de socles nationaux de protection sociale sont essentielles à la transition vers une économie verte afin de créer des entreprises et des communautés résilientes à même de s'adapter aux contraintes du changement climatique et de servir de stabilisateurs en période de crise économique. Ces deux éléments sont indispensables pour parvenir au développement durable. *Il faudrait envisager une recommandation* préconisant que tous les pays mettent en place, complètent ou maintiennent des socles nationaux de protection sociale dans le cadre de stratégies nationales d'extension de la protection sociale<sup>8</sup>, comme indiqué dans le projet de recommandation (n° 202) de l'OIT concernant les socles nationaux de protection sociale, qui pourrait être adopté lors de la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2012). Il faudrait renforcer les synergies entre les politiques de l'environnement et celles visant la protection sociale.
- v) *Normes et principes et droits fondamentaux.* Les normes internationales du travail constituent un cadre normatif important et fournissent des orientations pratiques pour l'élaboration de politiques propices au développement durable et à une bonne gouvernance. Cela demande la ratification, l'application effective et le respect des

<sup>8</sup> Travail entrepris dans le prolongement de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

normes internationales du travail pertinentes, y compris les huit conventions fondamentales de l'OIT concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et le droit d'être à l'abri de toute discrimination dans l'emploi et la profession, et les quatre conventions de gouvernance de l'OIT portant sur l'inspection du travail, les consultations tripartites et la politique de l'emploi. Parmi ces normes figurent également les conventions traitant du droit à un milieu de travail sûr et salubre, qui sont éminemment pertinentes au regard des risques induits par les nouvelles technologies et les professions de l'économie verte. *Il faudrait envisager une recommandation* invitant tous les pays à ratifier et appliquer des normes du travail pertinentes et à les intégrer dans leur cadre normatif relatif au développement durable.

- vi) *Des politiques favorables pour que la transition profite à tous.* Un cadre clair et des dispositions institutionnelles permettant d'examiner et d'adopter des mesures pour faire face aux changements structurels induits par la transition vers une économie verte ainsi qu'un rôle actif des partenaires sociaux sont ici nécessaires. On pourra ainsi mieux estimer et mieux gérer l'impact de la transition sur les entreprises et les travailleurs qui devront faire face aux changements structurels importants engendrés par l'évolution des prix sur les marchés, les nouvelles politiques environnementales, les impôts, les réglementations, les préférences des consommateurs et les choix d'investissement. Les conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2007 fournissent un cadre cohérent et des orientations pratiques dans ce contexte. Les coûts pour les travailleurs et les entreprises subissant le contrecoup de la transition devraient être estimés et pris en compte dans les mesures d'ajustement, et cela dans le cadre de politiques actives du marché du travail et de dispositifs de protection sociale. Le rôle des partenaires sociaux dans l'analyse de la transition et les conseils qu'ils seront amenés à donner sur les stratégies d'ajustement sont d'une importance cruciale. *Il faudrait envisager une recommandation* invitant tous les pays à renforcer le dialogue social et à établir un cadre pour une transition qui vise à favoriser l'inclusion sociale et à créer des emplois de qualité.
- vii) *Cadre institutionnel (gouvernance) et capacités nationales.* Le dialogue social et des mesures renforçant la cohérence des politiques entre les trois piliers du développement durable devraient étayer tout cadre institutionnel national et guider la conception des mécanismes de présentation de rapports sur les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre.
- viii) *Objectifs de développement durable.* La création d'emplois verts, le travail décent et l'inclusion sociale par le biais de politiques d'écologisation de l'économie devraient être pris en compte lors de l'élaboration des objectifs de développement durable. Des indicateurs et des objectifs spécifiques devraient être adoptés pour rendre compte des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'inclusion sociale ainsi que du rôle joué par la protection sociale et de la mise en œuvre de socles de protection sociale. Les indicateurs du travail décent fournissent des orientations importantes à cet égard. *Il faudrait envisager une recommandation* invitant tous les pays à adopter des objectifs nationaux fondés sur des évaluations de l'emploi vert eu égard aux aspects actuels et potentiels de la problématique de l'égalité entre les sexes, aux conditions de travail et à d'autres aspects du travail décent. Les résultats de ces évaluations devraient servir de base à l'élaboration de politiques économiques et du travail nationales qui soient compatibles avec des politiques de développement durable.
- ix) *Renforcement des capacités.* Des efforts importants devraient être consentis pour renforcer, notamment au niveau national, les capacités et les connaissances des Etats Membres sur les tendances et les évolutions du marché du travail résultant de



l'écologisation des économies et des entreprises. Le but poursuivi serait d'ouvrir la voie à une transition juste, en adaptant et appliquant les outils du marché du travail disponibles, en mobilisant l'appui au développement des entreprises et en mettant en place des dispositifs de perfectionnement des compétences pour créer des emplois de qualité dans l'économie verte.

## **VI. Point suggéré pour la discussion**

- 20. *Le Conseil d'administration est invité à examiner les questions soulevées dans le présent document et à définir les messages et apports clés ainsi que toute autre contribution de l'OIT à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.***